



UNSS - Association Sportive du collège - 2016 / 2017

publié le 02/10/2016

Descriptif :

C'est la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives et de tenir différents rôles (joueur, arbitre, juge, reporter-photographe...), l'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS du collège ou du lycée.

C'est la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives et de tenir différents rôles (joueur, arbitre, juge, reporter-photographe...), l'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS du collège ou du lycée.

	Grand gymnase		Petit gymnase	
lundi	Badminton Collège Lycée	12h30 à 13h30	Danse Collège	12h à 13h
mardi	Handball Collège Lycée	12h15 à 13h30	Musculation 3ème Lycée	12h à 13h
mercredi	Voir tableau dessous			
jeudi	Basketball 4e 3e Lycée	12h à 13h	Musculation 3ème Lycée	12h à 13h
vendredi	Volleyball 4e 3e Lycée	12h à 13h		

Selon l'horaire d'entrainement :

- 12h à 13h : repas à 13h (avec sections sportives du collège)
 - 12h30 à 13h30 : repas à 12h05 (prioritaire)
- Rendez-vous devant le vestiaire n°2 en début d'entrainement*

Entrainements du mercredi		
Natation	Golf	Gymnastique
13h30 à 15h	13h à 16h	13h15 à 15h
Piscine de la Ganterie	Golf de Châlons	Gymnase universitaire 3 (GU3)
Mme Massé	Professeur EPS	Mr Massat
Rencontres du mercredi (matches, découverte, championnat...)		
<i>Rendez vous sur le lieu de pratique.</i>		
Le mercredi après midi voire mercredi toute la journée, différentes activités sont proposées en découverte, partage ou compétition : athlétisme, course d'orientation, hand-ball, badminton, canoë, danse, raid multi activités et toujours en équipe (même pour les activités individuelles)		
<i>Cette année sur le district de Poitiers les déplacements se feront avec les bus de ville pour se rendre dans les autres gymnases, pour certaines activités transports organisés par l'UNSS .</i>		
Pour chaque rencontre, une autorisation devra être signée, qui précise l'horaire de départ, de retour, moyen de transport utilisé (bus de ville ou car spécialement affrété) sur laquelle un n° de téléphone est demandé pour le mercredi après midi au cas où...		

Pour s'inscrire :

- Autorisation parentale (à télécharger, à compléter, à signer et à remettre au professeur d'EPS)
 - Cotisation de 20€, 10€ pour le 2ème enfant et pour les élèves de sections sportives ou atelier de pratique (chèque à l'ordre de AS collège Camille Guérin), pour les élèves de 3° voir chéquier Déclic)
- La licence UNSS permet de pratiquer les différentes activités et d'être couvert par le contrat d'assurance MAIF

En pièces jointes :

- Autorisation parentale
- Calendrier UNSS 2016 / 2017

Documents joints

 AS calendrier élèves 2016-17 (PDF de 166.3 ko)

 Autorisation parentale (PDF de 158.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.